

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le douzième jour du mois de décembre en l'an deux mille vingt-deux, au lieu habituel de séances dudit conseil, à 19 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Stéphane Dion

LES CONSEILLERS (ÈRES) :
Mme Mylène Neault
Mme Mélanie Picard
M. Alex Papineau
Mme Sophie Côté
Mme Carmen Demers

Absent : M. Marc-Olivier Habel

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et le délai prévus dans la loi.

Directrice générale et greffière-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 3 citoyens

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Municipalité de Sainte-Croix
 - Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2023
 - 2.1 Activités financières de fonctionnement et d'investissement
 - 2.2 Programme triennal d'immobilisations 2023/2024/2025
- 3) Période de questions du public et les questions reçues par courriel et Facebook concernant exclusivement le budget

Levée de l'assemblée

335-2022

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2023

336-2022

ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

ACTIVITÉS FINANCIÈRES

	2022	2023
<u>REVENUS</u>		
Taxes	3 404 235 \$	3 821 704 \$
Paiements tenant lieu de taxes	215 047 \$	219 662 \$
Sécurité publique	10 000 \$	12 000 \$
Hygiène du milieu	1 200 \$	1 250 \$
Autres services rendus	182 848 \$	231 857 \$
Imposition de droits	146 000 \$	166 500 \$
Amendes et pénalités	9 500 \$	9 500 \$
Intérêts	16 000 \$	15 000 \$
Autres revenus	12 000 \$	12 000 \$
Transferts	<u>157 062 \$</u>	<u>166 489 \$</u>
TOTAL :	4 153 892 \$	4 655 962 \$

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022

	2022	2023
<u>CHARGES</u>		
Administration générale	762 927 \$	846 846 \$
Sécurité publique	257 228 \$	695 971 \$
Transport	1 174 827 \$	1 373 416 \$
Hygiène du milieu	1 122 790 \$	1 327 577 \$
Santé et bien-être	53 994 \$	48 944 \$
Aménagement, urbanisme et développement	184 114 \$	182 705 \$
Loisirs et culture	616 871 \$	660 504 \$
Frais de financement	156 474 \$	151 712 \$
Sous-total :	4 749 675 \$	5 287 675 \$
<u>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</u>		
Amortissements	1 162 753 \$	1 257 580 \$
Coût des propriétés vendues	-0 \$	-0 \$
Sous-total :	-1 162 753 \$	-1 257 580 \$
<u>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</u>		
Remboursement de la dette à long terme	537 700 \$	556 700 \$
Activités d'investissement	477 650 \$	436 650 \$
Sous-total :	1 015 350 \$	993 350 \$
TOTAL :	4 602 272 \$	5 023 445 \$
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AVANT AFFECTATIONS		
	448 380 \$	367 483 \$
<u>AFFECTATIONS</u>		
Surplus accumulé affecté	-395 000 \$	-363 260 \$
Surplus accumulé non affecté	-0 \$	-0 \$
Surplus règlements d'emprunt urbain	-0 \$	-0 \$
Surplus règlements d'emprunt général	-8 437 \$	-8 437 \$
Réserves financières et fonds réservés (virement)	28 000 \$	25 450 \$
Fonds réservés (loisir général)	-62 023 \$	-0 \$
Fonds réservés (carrières et sablières)	-10 920 \$	-15 236 \$
Affectation Élections	-0 \$	-6 000 \$
Total :	-448 380 \$	-367 483 \$
EXCÉDENT NET	0 \$	0 \$
<u>FONDS D'INVESTISSEMENT</u>		
<u>REVENUS</u>		
Taxes foncières générales	477 650 \$	436 650 \$
Taxes foncières de secteur	0 \$	0 \$
Transferts (subventions)	0 \$	0 \$
Autres revenus	0 \$	0 \$
Sous-total :	477 650 \$	436 650 \$
Financement emprunts à long terme	3 294 500 \$	4 132 000 \$
Surplus accumulés	353 000 \$	0 \$
Fonds de roulement	124 000 \$	0 \$
Fonds réservés	0 \$	0 \$
Sous-total :	3 771 500 \$	4 132 000 \$
TOTAL :	4 249 150 \$	4 568 650 \$
<u>IMMOBILISATIONS</u>		
Administration générale	0 \$	0 \$
Sécurité publique	83 000 \$	2 000 \$
Transport	3 323 000 \$	2 326 100 \$
Hygiène du milieu	820 000 \$	2 077 000 \$
Santé et bien-être	0 \$	0 \$
Urbanisme et développement	0 \$	0 \$
Loisirs et culture	12 750 \$	150 550 \$
Réserve foncière	10 400 \$	13 000 \$
TOTAL :	4 249 150 \$	4 568 650 \$

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022

IL est proposé par Sophie Côté, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 telles que présentées.

337-2022

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023/2024/2025

PROGRAMME TRIENNAL PAR FONCTIONS

Fonction	Dépenses antérieures au programme				Total des trois années
		Année 2023	Année 2024	Année 2025	
1- administration générale	0	0	0	0	0
2- sécurité publique	0	2 000	0	0	2 000
3- transport	0	999 900	908 000	0	1 907 900
4- hygiène du milieu	0	3 103 200	0	0	3 103 200
5- santé et bien-être	0	0	0	0	0
6- aménagement, urbanisme et développement	0	300 000	0	0	300 000
7- loisirs et culture	0	188 550	150 000	0	338 550
8- électricité	0	0	0	0	0
Total:	0	4 593 650	1 058 000	0	5 651 650

IL est proposé par Carmen Demers, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement d'adopter le programme triennal en immobilisations tel que présenté, pour un total de 5 651 650 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL ET FACEBOOK CONCERNANT EXCLUSIVEMENT LE BUDGET

- Aucune question reçue par courriel et Facebook.
- Information concernant le programme triennal d'immobilisations.
- Information concernant le déneigement sur le territoire de la municipalité.
- Information concernant le projet d'achat pour agrandissement du parc Détente.
- Information concernant le plan d'aménagement du parc Jean-Guy-Fournier.
- Information concernant la promotion des terrains disponibles.
- Information concernant le déneigement de la côte du Bateau.
- Information concernant l'intérêt à un projet de site d'observation.

338-2022

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Sophie Côté, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 : 56 heures.

Stéphane Dion
Maire

France Dubuc, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.